



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les enfants, âgés de 0 à 13 ans inclus, donc nés ou à naître entre le 01/01/2012 et le 31/12/2025 (ne pas oublier de déclarer la naissance à la DRH) peuvent bénéficier d'un cadeau d'une valeur de 25€ par enfant pour :

➤ Les personnels médicaux et non médicaux répondant aux critères ci-dessus.

➤ Les agents mis à disposition

➤ Les agents titulaires et stagiaires

SAUF : ♦ Les agents en disponibilité
♦ Les agents en détachement
♦ Les agents ayant quitté l'établissement, par voie de mutation ou suite à démission, au cours de l'année

➤ Les agents ayant intégré l'établissement par voie de mutation avant le 30/11/2025 ou réintégré d'une disponibilité au cours de l'année 2025 sans minimum de présence.

➤ Les agents en congé parental

♦ si le départ en congé parental a lieu au cours de l'année 2025

OU ♦ si l'agent a réintégré de ce congé parental avant le 30/11/2025

➤ Les agents en CLM ou CLD

➤ Les contractuels et contrats aidés

♦ d'avoir 6 mois de présence en continu au cours de l'année 2025

ET ♦ d'avoir un contrat en cours en décembre 2025

À CONDITION

➤ Les agents en CDI arrivés en cours d'année, ayant intégré l'établissement avant le 30/11/2025.

À NOTER : Un seul cadeau est attribué par enfant, même lorsque les deux parents travaillent au sein du GHPP.

PROCÉDURE DE COMMANDE ET DE RETRAIT

King Jouet met à votre disposition un site dédié vous permettant de vérifier si vos enfants bénéficient des cadeaux.

Comment y accéder ? : rendez-vous sur « www.arbre-de-noel-ghpp26.com », Puis rentrez votre N° de matricule (indiqué sur votre fiche de salaire)

Si vous pensiez bénéficier d'un cadeau, mais que vous n'apparaissez pas sur le site ci-dessus, **vérifiez les conditions d'attribution en tête de ce document ou sur le site de l'AMH** (« amh26 » sur Google)

Pour les agents sous contrat et les enfants à naître, les informations seront transmises au fur et à mesure des renouvellements de contrats et des déclarations de naissance. Les déclarations seront acceptées jusqu'au 15/01/2026 et le retrait des cadeaux chez **King Jouet** sera admis jusqu'au 31/01/2026

Pour toute question, contactez-nous sur : arbredenoel.ghpp@gmail.com en précisant le problème que vous rencontrez, **SANS OUBLIER** vos coordonnées et celles de vos enfants (noms, prénoms et dates de naissance).

Vous serez recontacté dès que nous aurons le retour d'information.

Comment réserver vos cadeaux ? :

Après avoir vérifié la présence de vos enfants sur la liste dédiée de King Jouet (voir ci-dessus), rendez-vous au magasin **King Jouet de MONTELIMAR EXCLUSIVEMENT** muni de la pièce d'identité du parent au nom duquel sont rattachés les enfants.

UNE REDUCTION SPECIALE VOUS Y SERA OFFERTE LA SEMAINE DU ??????? NOVEMBRE

Pour participer à l'après-midi festif de l'Arbre de Noël, Le magasin King Jouet vous remettra une fiche d'inscription à remplir **IMPÉRATIVEMENT** avant le 25 novembre 2025 et à retourner à l'AMH par mail à arbredenoel.ghpp@gmail.com, par courrier interne ou dans la boîte aux lettres de l'AMH (hall d'entrée du GALOUBET)

LE RETRAIT DES CADEAUX SE FERA :

➤ En magasin chez King Jouet MONTELIMAR le jour de l'achat pour les personnes ne s'étant pas inscrites à la journée du 14 décembre 2025, ou pour les personnes souhaitant compléter la somme attribuée pour un cadeau d'une valeur très supérieure à 25€ (afin d'éviter une trop grande disparité de valeurs lors de la distribution en présence des enfants).

➤ Au Palais des Congrès de Montélimar le 14/12/2025 à l'occasion de l'après-midi festif organisé en collaboration par l'AMA et l'AMH. À cette occasion un buffet-goûter sera organisé sur place.

➤ En magasin chez King Jouet après le 15/12/2025, pour les personnes inscrites mais ayant eu un empêchement le jour de l'Arbre de Noël.

L'équipe de l'Amicale vous remercie de votre confiance et vous accueillera avec plaisir le 14 décembre 2025 au Palais des Congrès Charles Aznavour, à partir de 14h.